

## **DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le 21 mai 2021 en vertu de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mme BLOT Séverine, Mr BLANLUET Christophe, Mr TRITKI El Mostafa, Mr REVENU Bruno, Mr DUMAS Yannick, Mr PANNETRAT Jacky et Mme BOUAOUIT Geneviève

Absents excusés : Mr GARNIER Sébastien, Mme ROBIN Eloïse, Mr THOMAS Jean-Charles (pouvoir à Mr Dumas), Mr ROGUE Vincent, Mr GAGNAUD Christophe, Mme CHABANNES Marie José Mr GAGNEPAIN Emmanuel

Secrétaire de séance : Mr BLANLUET Christophe

La séance a été publique.

\* \* \* \* \*

### **DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Christophe BLANLUET se propose en qualité de secrétaire de séance, ce qu'acceptent les membres du Conseil Municipal.

### **2021/0063 EVOLUTION REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL**

Le Maire fait le point au Conseil sur l'évolution de l'extension du SIRP :

- la mise au point des trajets, des arrêts et des horaires des deux bus scolaires en concertation avec la Région Bourgogne FC avance bien

- le futur budget du nouveau SIRP est également en cours de mise au point ; il s'équilibrera aux environs de 95000 € de recettes et dépenses / an

- afin de soulager la Commune de Druy-Parigny qui a beaucoup d'enfants scolarisés et un budget limité, le Maire propose au Conseil d'accepter la répartition suivante des 4 Communes aux charges du RPI :

- 65% en fonction du nombre d'élèves scolarisés

- 25% en fonction de la population

- 10% en fonction du Budget de fonctionnement qui est le critère le plus simple

de la « richesse » de la Commune, intégrant notamment les effectifs du personnel communal et l'excédent annuel versé au BP investissement.

Cette disposition se traduira pour la Commune de Sougy par un coût supplémentaire d'environ 5 000 € / an par rapport à une répartition uniquement au nombre d'élèves scolarisés, mais qui restera au niveau de l'ancienne participation du fait de la nouvelle péréquation des charges entre 4 Communes et non 2.

- une convention quadripartite sera signée entre les 4 Communes pour entériner cet accord et transmise à l'Education Nationale pour valider définitivement l'extension du nouveau RPI

- chaque Commune sera représentée au Comité de Direction du nouveau Syndicat par deux élus seulement ; la Présidente actuelle, 1<sup>ère</sup> Adjointe de Sougy, devrait conserver cette

fonction, et le siège du RPI restera à Sougy ; le nom RPI « Fil de Loire » ne sera pas retenu car il y aurait confusion avec des organismes de la ville d'Imphy ; les parents d'élèves seront sollicités pour proposer différents noms.

Le Conseil Municipal donne son accord à tout ce qui précède.

#### **2021/0064 HORAIRES ET TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES**

- Garderie périscolaire :

La 1<sup>ère</sup> Adjointe évoque un questionnaire adressé aux parents concernant les horaires de la garderie ; il apparaît un besoin de certains parents dès 7h00 le matin : accord du Conseil pour ouvrir à 7h00.

Elle rappelle au Conseil les tarifs actuels de la garderie :

- matin (7h30 - 8h30) : 1,50 €
- après-midi (16h30 - 19h00) : 2,00 €
- matin + après-midi : 2,50 €

Le Conseil Municipal décide de reconduire en l'état ces tarifs pour l'année scolaire 2021/2022.

- Cantine :

La 1<sup>ère</sup> Adjointe rappelle la décision antérieure du Conseil de passer le prix du repas de cantine à 3,00 € afin de permettre à la Commune de St-Ouen d'aligner le prix de sa cantine sur celui de Sougy-sur-Loire.

Afin également de s'aligner sur le mode de gestion du paiement des repas, les membres du Conseil acceptent de supprimer la régie de vente de tickets de cantine à compter du 01<sup>er</sup> août 2021 en passant à la facturation et éventuellement d'acquérir un logiciel de gestion et facturation des repas de cantine.

#### **2021/0065 RECRUTEMENT AGENT ANIMATION GARDERIE / ASSISTANT SECRETARIAT DE MAIRIE**

Le contrat de Fabien Charmot arrivant à son terme le 06/07/2021, le Conseil donne son accord pour une nouvelle publication d'offre d'emploi d'agent d'animation avec possibilité de recourir à un contractuel du 02/09/2021 au 07/07/2022, à raison de 25 heures hebdomadaires.

Le Maire fait part au Conseil de la demande de F. Charmot d'une revalorisation de sa rémunération et de son souhait d'un travail garanti à temps plein.

Le Maire l'a informé de ce que son intégration dans la Fonction Publique lui permettrait de le faire bénéficier d'une IAT équivalant à un treizième mois, mais que son salaire brut mensuel, compte tenu de la nécessaire cohérence avec la rémunération des autres employés communaux qui ont une ancienneté de 20 ans, ne saurait dépasser 1450 € bruts.

Le Conseil valide cette proposition à faire à Fabien Charmot s'il présente sa candidature au poste proposé par la Commune (environ 70 % d'un temps plein).

En revanche le complément de salaire de Fabien Charmot (environ 30% d'un temps plein) à obtenir du RPI devra rester sous la forme d'un CDD, dont le niveau sera déterminé par le nouveau Comité du RPI lorsqu'il sera constitué à la rentrée de septembre.

Et c'est également en septembre que pourra être examinée la demande de remboursement de ses frais kilométriques supportés lors de son accompagnement du bus scolaire.

### **2021/0066 LOCATION LOGEMENTS**

Le Maire rappelle au Conseil les montants des loyers mensuels proposés pour les deux logements de la Place du Marronnier, établis en fonction de la grille départementale des logements sociaux et qui s'élèvent à :

- 500 € pour le logement F4 de 80 m<sup>2</sup>
- 370 € pour le petit logement F2 de 50 m<sup>2</sup> + cave.

Il sera demandé une caution correspondant à un mois de loyer aux locataires.

Le Conseil donne son accord sur ces montants et mandate le Maire pour signer les baux correspondants à l'étude notariale Selas Jourdié et associés.

Les frais notariés seront pris en charge pour moitié par la Commune et pour l'autre moitié par les futurs locataires.

Une journée « portes ouvertes » sera organisée le 19 juin pour permettre la visite des logements par les candidats à la location.

### **2021/0067 ANTENNE SNCF**

Le Maire expose au Conseil le résultat de la discussion en cours avec la société chargée de l'implantation éventuelle du pylône à construire pour les télécommunications de la SNCF.

Une parcelle située à 500 m à l'est du passage à niveau de Tinte, au bord de la route des Viviers, appartenant à M. Barillot, pourrait convenir.

Le Conseil réitère son refus d'une construction de ce pylône pour les raisons déjà exprimées à l'entreprise, et particulièrement au regard d'une dépense publique importante, supportée in fine par le contribuable, sans aucun intérêt pour la Collectivité, alors que les liaisons téléphoniques hertziennes sont toujours aussi peu satisfaisantes dans notre ruralité.

### **2021/0068 LIGNES DIRECTRICES DE GESTION**

Une réunion avec quelques conseillers et le personnel communal s'est tenue afin de définir les objectifs et priorités à retenir pour la gestion des carrières.

La 1<sup>ère</sup> Adjointe et le 4<sup>ème</sup> Adjoint présenteront au prochain Conseil le projet de document à soumettre au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, dont l'établissement est un préalable à l'avancement du grade attendu depuis plusieurs mois par un des cantonniers.

### **2021/0069 TRANSPORT A LA DEMANDE**

Le 4<sup>ème</sup> Adjoint et la responsable de l'ENP présenteront au prochain Conseil le règlement qui encadrera la navette hebdomadaire du minibus communal vers Decize et éventuellement Nevers, ainsi que les conditions de transport à la demande qui complétera ce nouveau service offert par la Commune.

En plus de l'utilisation du véhicule pour les vaccinations, des demandes ont déjà été formulées, ce qui montre la pertinence de l'achat du véhicule et l'urgence de l'organisation du nouveau service.

### 2021/0070 MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)

Les deux assistantes maternelles pressenties pour assurer l'exploitation d'une future MAM ont finalement abandonné l'idée d'une installation provisoire dans le grand logement de la Place du Marronnier.

Elles ont besoin de temps pour trouver une 3<sup>ème</sup> assistante maternelle et surtout assurer des formations complexes auprès des instances départementales concernées par la création de la MAM.

La 1<sup>ère</sup> Adjointe explorera donc avec elles la définition du programme de la future MAM dont les études de conception - en fonction du lieu d'implantation retenu- pourraient se dérouler en 2021 pour une réalisation des travaux en 2022.

Le 2<sup>ème</sup> semestre 2021 sera mis à profit pour rechercher les aides financières disponibles et préparer le plan de financement.

Le Maire explorera à cette occasion la possibilité d'une installation en centre-bourg dans le bâtiment agricole dont le propriétaire - qu'il a contacté et qui n'est pas actuellement clairement vendeur - n'exclut pas sa cession, dans le cadre d'un arrangement global concernant également le terrain agricole voisin du Parc des Varennes.

### 2021/0071 TRAVAUX SALLE ELODIE

Il semble difficile et coûteux de faire intervenir un architecte, pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement et d'extension de la salle ELODIE (deux essais infructueux).

Le permis de construire ayant été établi par le cabinet ABW, la Commune assurera elle-même cette mission en revenant à la solution initialement envisagée d'un regroupement d'entreprises, cordonné par une entreprise pilote qui assurera les interfaces nécessaires entre tous les corps d'état.

### 2021/0072 TRAVAIL DES CANTONNIERS / PLAN VERT / ENTRETIEN VOIRIE

Une réunion sur le terrain est intervenue avec la Conseillère déléguée en charge du plan vert, le responsable des cantonniers et l'entreprise Vittoz, afin de préciser et programmer, sur chaque site, les plantations à réaliser conformément au devis signé déjà ancien.

Plus généralement, la propreté de la Commune laisse à désirer, comme le montre le curage des fossés toujours non réalisé, et l'entretien de la voirie (tonte, taille haies, ...).

Il reste également des travaux en attente (peinture ENP, médiathèque, cimetière...) à réaliser par les cantonniers.

Il est clair que l'organisation actuelle n'est pas satisfaisante et que la fin du contrat CDD de Hugo Sandrin devra permettre la mise en place d'une organisation plus efficace, sans doute renforcée par le recrutement d'un professionnel chevronné.

### 2021/0073 PARC DES VARENNES

Après l'importante subvention accordée par l'Etat au titre de la DETR, la Commune a reçu début mai l'accusé de réception de la Région concernant la demande de subvention de la 3<sup>ème</sup> phase du Parc Ludique et Sportif des Varennes (Espace forme/santé et parcours santé / jeux)

Le calendrier des études du DCE de l'ESAF a été revu avec le cabinet Maringe pour qu'il puisse être transmis, avec un estimatif détaillé des travaux, à la Préfecture en septembre au plus tard pour confirmer la subvention DETR.

L'élection du nouveau Conseil Départemental en juin prochain retardera sans doute l'examen de la demande d'inscription au contrat cadre de développement du territoire à passer avec la CCSN, et la subvention espérée ne sera sans doute acquise qu'en septembre.

Le Maire prendra également l'attache du sous-Préfet à la Relance afin de voir si une aide financière complémentaire pourrait être obtenue sur les importants crédits mobilisés par l'Etat (sans doute dans le cadre d'une deuxième enveloppe qui sera probablement décidée en septembre).

Les travaux d'installation du city stade et du skate park commenceront début juin et seront terminés fin juin, après le marquage au sol.

Les travaux de la vidéo surveillance seront accélérés, sans attendre la subvention DETR, compte tenu de son faible montant (environ 2 700 €), afin d'aider au plus vite à faire face aux incivilités qui persistent (dégradations bungalow et sol) et aux intrusions de voitures, motos, quads, ...

Le dispositif permettra à la gendarmerie de consulter les écrans en direct pour intervenir rapidement.

Les tranchées nécessaires pour installer la fibre optique et l'alimentation électrique des pylônes serviront également à la distribution électrique de l'ensemble du terrain, l'éclairage public et la pose des canalisations permettant l'arrosage de l'ensemble des végétaux prévus.

Une deuxième estimation de la protection par enrochements, avec création d'un fossé complémentaire prévue autour du site, sera recherchée compte tenu de son coût élevé ; la décision sera à prendre – ou non – à la prochaine réunion du Conseil.

Il faudra également définir quelques équipements complémentaires (poubelles, signalisation, protections des compteurs électriques contre les utilisateurs clandestins, auvent du bar, ...), organiser le contrôle d'accès des véhicules (nouveau portail avec badge ?), prévoir un aménagement du parking intérieur, etc...

Il faudra surtout mettre en place une organisation solide de l'animation et la gestion du site et des équipements sportifs, dont on devine que la fréquentation communale et intercommunale va se développer ; l'affectation d'un temps partiel (10% en croisière, peut-être plus au démarrage) de l'assistant au secrétariat de la Commune permettra de préciser la structure que l'on peut envisager pour le moyen terme, par exemple sous la forme d'un Office Intercommunal des Sports (et Loisirs)

Cet office « FILOSSOFF » (Fil de Loire Santé Sport Oxygène Fitness Familles) pourrait être créé avec les Associations des Communes voisines intéressées - St-Léger-des-Vignes (ESL), La Machine (OMS), Druy-Parigny et Béard (club de foot) - et serait rejoint par les associations de Sougy-sur-Loire (pétanque, tennis à relancer, SOROLI) ; il serait aussi adossé à l'ADESS (Conseil Départemental) qui pourrait apporter son assistance sous une forme à trouver (prestations d'animation rémunérées comme la structure RESO).

L'ensemble représentera un coût qui pourra sans doute être pris en charge par des cotisations des Associations, complétée par une participation de la Commune et peut être des aides au fonctionnement à rechercher auprès de la Région, du Département et de la CCSN.

#### 2021/0074 ROUTES FORESTIERES

Le Maire informe le Conseil de la possibilité d'obtenir une subvention, peut être non négligeable, pour la réhabilitation des 3 tronçons de routes « forestières » (les Pierres, Varennes, Pothier) sur des crédits européens gérés par la Région.

Dans le même temps, des participations financières ont été programmées par RTE (accompagnement des travaux de la ligne 63000 V) et OXIFOM (entreprise qui installe 9 pylônes sur la Commune) pour aider à la réhabilitation de la route des Pierres en 2022, après les dégradations subies lors de la réalisation des chantiers prévus jusqu'à fin 2021 (4 pistes d'accès à partir de la route des Pierres)

Le Maire propose au Conseil de confier à un Bureau d'Etudes Techniques spécialisé la constitution d'un dossier solide pour identifier les travaux, les chiffrer et étayer la demande de subvention à envoyer à la Région en septembre.

Il propose de consulter le bureau AVRE installé dans le Morvan et qui a une grande habitude de ce type d'études : sur la base d'un coût des travaux estimés à 200 000 €, on peut penser que le coût de cette intervention restera aux environs de 5% = 10 000 € (avec le contrôle des travaux).

Le Conseil donne son accord au lancement de cette procédure et mandate le Maire pour organiser au plus vite la visite du BET sur le site.

L'identification des partenaires pouvant participer au montage de ce gros projet (propriétaires forestiers, exploitants, transporteurs, gestionnaires, ONF, Conseil Départemental, ...) sera assuré par le 2<sup>ème</sup> Adjoint, ce qui permettra ainsi d'évaluer les tonnages à évacuer dans les 10 ans et de préciser les dispositions techniques à prendre pour le renforcement des chaussées.

Le suivi technique du dossier avec le BET sera assuré par le 3<sup>ème</sup> Adjoint.

Le travail de présentation du dossier à la Région sera assuré par le Conseiller Délégué aux Réseaux et Infrastructures.

#### 2021/0075 VOIRIE COMMUNALE

Une visite de l'ensemble de la voirie a été organisée avec l'entreprise EUROVIA, qui produira un devis détaillant les propositions de travaux à prévoir pour l'entretien et la réhabilitation de la voirie.

Le descriptif technique et le bordereau des prix non renseigné seront transmis à deux entreprises (Guinot et Eiffage ?) afin d'organiser une concurrence loyale sur des bases strictement équivalentes (avec le plein accord d'EUROVIA). Les entreprises pourront également proposer des variantes.

Si le devis proposé présente un coût trop important, le Conseil pourra étaler son financement sur deux à trois années avec une première tranche en septembre 2021.

La campagne de point à temps habituelle aura lieu comme d'habitude après l'été.

Les grosses dégradations ponctuelles de la chaussée seront traitées en enrobé à froid cet été par les cantonniers

#### 2021/0076 CCSN

La CCSN poursuit son programme d'aide aux entreprises ; 90 000 € ont été déjà distribués en aide à l'investissement et 16 000 € en aide à la trésorerie.

La CCSN s'apprête à vendre 42 ha à l'entreprise ANVIS qui souhaite y réinstaller ses activités voisines, et qui prévoit des investissements de modernisation très importants, assortis de la préservation de l'emploi existant et de la création de nouveaux emplois.

Un important effort de communication a été effectué autour de plusieurs supports :

- un film « teaser » (accroche) précédant 5 petits films montrant la qualité de l'accueil de nouveaux arrivants en Sud Nivernais (famille, vie professionnelle, environnement, ...)

- une gazette périodique diffusée dans toutes les communes

- des flyers, cartes, livrets développant l'offre touristique

Une diffusion est en cours d'organisation de tous ces supports auprès des populations et des entreprises – notamment d'Ile de France et de la Région Lyonnaise – à travers les réseaux sociaux.

Une recherche de soutiens d'entreprises locales et d'ambassadeurs, permettant notamment d'appuyer cette campagne pour l'attractivité du territoire, est également prévue.

Une étude de marketing territorial mettra en évidence la stratégie touristique à développer autour des différents thèmes et sites identifiés dans le « Plan de Croissance Tourisme ».

La CCSN travaille aussi activement sur l'aménagement du bassin fluvial des 4 voies d'eau formé entre St-Léger et Decize afin de développer les lignes d'un projet « Confluences » qui permettra d'assurer une articulation "centrale" fondée sur une bonne circulation « douce » des personnes (voies sur berge, transbordeur, ...) et permettra également d'assurer une bonne continuité des réseaux et des sites développés sur les deux rives de la Loire.

#### **2021/0077 CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT**

Mr le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de s'adjoindre les services d'une Assistance à la Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération d'assistance technique assainissement pour l'année 2021.

Il propose, compte tenu du montant présumé de la prestation, de confier la mission correspondante à l'agence Nièvre Ingénierie, comme de coutume.

Monsieur le Maire présente le projet de convention qui fixe le montant de la prestation à 400€ HT pour 5 heures, correspondant à une étude ou une maîtrise d'œuvre simple.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de confier une mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'assistance technique assainissement pour l'année 2021 à l'agence Nièvre Ingénierie

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention correspondante qui fixe le montant de la prestation à 400 € HT pour 5 heures.

#### **2021/0078 PROVISION POUR DEPRECIATION DE CREANCES / DECISIONS MODIFICATIVES**

L'examen des états de restes à payer arrêtés au 31/12/2020 a conduit le Trésor Public à déterminer le montant des créances douteuses et/ou contentieuses devant donner lieu à la constitution d'une provision ; la réglementation prévoit la constitution d'une provision égale à au moins 15% du montant des soldes débiteurs des comptes de tiers des créances douteuses et/ou contentieuses :

- budget communal : prévoir un montant de 550,50 €
- budget assainissement : prévoir un montant de 280,03 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte l'ouverture d'une provision au 6817 et la crédite à hauteur de 560 € au budget de la Commune et 290 € à celui de l'Assainissement.

Aussi, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les décisions modificatives suivantes proposées par Mr le Maire :

- Budget Commune :
  - 6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants + 560 €
  - 022 Dépenses imprévues de Fonctionnement - 560 €
- Budget Assainissement :
  - 6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants + 290 €
  - 022 Dépenses imprévues de Fonctionnement - 290 €

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Visite chaudière bois Challuy organisée par l'ALEC : le Maire + 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Adjoint + Délégué Jacky Pannetrat y ont assisté.

- Réouverture chemin du Parnat : à faire mais uniquement pour vélo route (rochers aux deux entrées) ; la vélo route sera ensuite continuée sur l'extrémité Sud du chemin du Carnat.

- La COVID empêche l'organisation de la fête des mères ; voir report en septembre par la distribution d'un cadeau à l'occasion de l'inauguration du Parc des Varennes, qui est programmée pour le 18 septembre 2021.

- Accord du Conseil pour le prêt gratuit de la salle des Varennes à l'ESL St-Léger le 12/07/2021.

- Le travail en régie de Yannick Dumas commencera le 7 juin par la réouverture des chemins de randonnées ; l'aménagement du Gour, déjà bien avancé par la CCSN, se poursuivra avec le décapage de l'empierrement du perré et l'amélioration de l'accès à la Loire pour les bateaux.

- Voir Gérard Cayre pour l'installation éventuelle d'un parking poids lourds pour l'Escale sur des terrains qu'il possède en face du restaurant au bord de la Départementale, ce qui permettrait au restaurant de faire face à une importante croissance attendue de son activité.

- Relancer D. Maringe pour des plans en 3D des travaux de la salle du Conseil.

- Accord du Conseil pour les prestations d'une coiffeuse itinérante.

- SDMA : accompagner le nouveau service de collectes des cartons (annonces : PLI, journal, flyers, BAL) et avertir les usagers de l'accueil des déchets verts à la déchetterie

Bien rappeler aux usagers la nécessité d'un tri préalable des cartons avant leur dépôt dans le container.

- Rappel de l'invitation de l'Amicale des Boulistes à un apéro le 30/05/2021.

- Relance à faire de M. Chignardet pour l'élagage du chêne de M. Porada et le démontage de deux arbres sur le chemin du Manège.

- Accord du Conseil pour signer la pétition contre l'implantation des éoliennes dans les Communes de France (vent des Maires).

- Accord du Conseil pour une dérogation à accorder à la règle du repos dominical des salariés avec une extension à tous les commerces et services du Département de la Nièvre.

- Les travaux d'enfouissement des réseaux devraient intervenir au mois d'août 2021 sur



le secteur de la Mouille ; ils ne peuvent malheureusement pas être coordonnés avec les deux autres chantiers prévus au même emplacement (assainissement et remplacement conduite eau par le SIAEPA).

- Les travaux d'éclairage public (installation LED) sur toute la Commune seront réalisés avant fin 2021 (en profitant d'une commande groupée du SIEEEN avec la ville de Decize).

- Visite de la ZNIEFF de Tinte par le sous-Préfet à la Relance, la DDT, la Région et le Conservatoire des Sites Bourguignons : 30 000 € de crédit seront affectés à la protection et le renouvellement des espèces végétales sensibles.

- Accord du Conseil pour l'organisation de 2 spectacles avec la Maison le 6/11 (Amour en toutes lettres) et le 30/11 (Pomme d'Api) ; un seul de ces spectacles sera financé par la Commune l'autre étant organisé par Amélie.

- Les travaux d'enfouissement de la 3<sup>ème</sup> tranche de l'Usage feront l'objet d'une nouvelle demande de la CCSN adressée au SIEEEN ; ils devraient intervenir en 2022 après 5 ans d'attente.

- Budget participatif départemental : la sélection des demandes et la publication du règlement du vote interviendront en septembre.

- La mise en place du mobilier de la promenade du Gour des Fontaines est en discussion avec la CCSN : son vice-président, favorable au chemin de randonnées, fera une visite sur site au mois d'août.

- GEFOCALAM : sa gestion sera intégralement confiée à la FOL (Fédération des Œuvres Laïques).

- Conseiller numérique : accord du conseil pour héberger un jour par semaine à l'ENP le conseiller qui sera installé à Imphy par le Conseil Départemental, dans le cadre d'un accord passé avec la CCSN. Il interviendra essentiellement sur la formation des exclus du numérique ; son coût résiduel (20 % de 4 000 € = 800 € / an) sera sans doute à prendre en charge par la Commune (décision modificative à prévoir en septembre).

- Le dessin graphique sur la place du 19 Mars est achevé et apprécié par la population.

- Le CCAS a accepté de prendre en charge la location de 3 tablettes numériques (produit spécial avec icônes simples adaptés aux seniors) pour accompagner les prestations du futur Conseiller numérique.

- Relancer Mme Maringe pour le lancement de la révision du PLU (« normale » et non « simplifiée » du fait de la zone Natura 2000) ; rajouter une réduction de la zone UE en compensation des terrains agricoles à transformer en constructibles.

- Voir M. Toulouse /NME pour faciliter l'installation de l'entreprise de Guillaume Grosbertin à Tinte

- Adressage à envoyer à SFR pour deux implantations complémentaires du réseau de fibre optique :

- pour l'Espace ELODIE : 4 rue de la Cave

- pour la salle des Varennes : 2 rue du Parc.

- Accord du Conseil pour ouvrir une rubrique « jeunes » sur le site web de la Commune.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la session close.

La séance est levée à 00 heures 30

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

Délibérations numérotées 2021 / 0063 à 2021 / 0078.